



PROJECT MUSE®

*L'appel au pouvoir. Les pétitions aux Parlements en France  
et au Royaume-Uni (1814-1848)* by Benoît Agnés (review)

Pierre Karila-Cohen

Le mouvement social, Numéro 268, juillet-septembre 2019, pp. 205-207 (Review)

Published by Association Le Mouvement Social



➔ For additional information about this article

<https://muse.jhu.edu/article/746797>

d'indemnisation des chômeurs » (p. 7) alors que ces conditions sont fixées par un accord interprofessionnel entre les organisations patronales et syndicales qui doit être agréé par l'État ; l'Unédic n'est chargée que de la mise en œuvre de cet accord. L'auteur écrit que le CNPF est « majoritaire à l'Unédic » (p. 43) alors que le patronat n'y détient au total que la moitié des sièges qui sont de plus partagés entre les trois organisations patronales. Il est malencontreusement question d'une « gestion paritaire de l'ANPE » (p. 139), bien qu'il soit par ailleurs bien indiqué que son conseil d'administration est tripartite.

Alors que, comme nous l'avons mentionné, l'auteur multiplie les références érudites, l'absence de certains apports théoriques qui auraient pu enrichir son travail est plus surprenante. La notion d'« État social actif », fréquemment utilisée, y compris dans le titre du chapitre 4, n'est pas définie et le texte ne fait aucunement référence aux apports du courant théorique spécifique qui a été porteur de cette problématique. On est aussi surpris, compte tenu de l'importance accordée à l'analyse des comportements des populations d'artistes face aux logiques marchandes, qu'il ne soit fait aucun usage de la notion de « critique artiste » développée par Luc Boltanski et Ève Chiapello<sup>26</sup>.

Ces observations critiques ne portent que sur des aspects mineurs. Elles ne mettent pas en cause les grandes qualités d'un projet ambitieux qui illustre les complexités, les contradictions, mais aussi les capacités d'innovation d'un « gouvernement des particularismes par les particularismes ».

Jacques FREYSSINET

## ÉCRITURES POLITIQUES

**Benoît AGNÈS, *L'appel au pouvoir. Les pétitions aux Parlements en France et au Royaume-Uni (1814-1848)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2018, 308 p.**

Les pétitions sont à la mode. Elles le sont dans les pratiques, puisque les réseaux sociaux ont grandement facilité la diffusion d'un texte et de sa signature ; elles le sont aussi dans l'historiographie, de manière plus relative, depuis une vingtaine d'années. À l'heure où l'on réfléchit aux possibilités d'approfondir la relation démocratique entre gouvernants et gouvernés au-delà du seul rituel électoral, il n'y a sans doute là rien de bien étonnant. Les pétitions ne sont-elles pas un moyen idéal pour le « peuple » ou la « société » d'interpeller directement parlementaires et ministres sur des problèmes précis et, éventuellement, de s'opposer à certains de leurs projets ? Les retours documentés sur des usages passés du pétitionnement sont dès lors précieux pour comprendre son ampleur comme ses limites, ses usages comme ses effets, et on ne peut que se réjouir dans cette perspective de la publication de la thèse de Benoît Agnès, soutenue à l'université Paris 1 en 2009. *L'appel au pouvoir. Les pétitions aux Parlements en France et au Royaume-Uni (1814-1848)* est en effet un livre important, pour éclairer l'histoire au long cours des pratiques de pétitionnement autant que pour affiner notre connaissance des institutions et des sociétés politiques française et britannique du premier XIX<sup>e</sup> siècle. En ce domaine comme dans d'autres, ce moment de l'histoire européenne, heureusement revisité par de nombreux travaux

26. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999. Sauf inattention de notre part, l'ouvrage n'est cité qu'en note de bas de page, dans la conclusion générale (p. 380).

depuis deux ou trois décennies, n'usurpe assurément pas la réputation de laboratoire politique qui lui est parfois accolée. Alors que la place accordée aux pétitions dans les procédures parlementaires actuelles des deux pays est très réduite, voire inexistante, leur lecture et les débats qui s'ensuivaient occupaient alors un temps considérable des sessions parlementaires de part et d'autre de la Manche, surtout de l'autre côté du *Channel*. On écrivait massivement aux Chambres : entre les deux dates considérées, Benoît Agnès a recensé 400 000 pétitions adressées à la Chambre des communes et 40 000 à la Chambre des députés. Son livre constitue une exploration minutieuse de ce corpus – ou de parties de celui-ci – afin de proposer « une histoire socioculturelle du politique et de ses représentations » au travers de l'objet pétition saisi dans ses moindres détails, de sa fabrique à sa réception.

Le plan du livre respecte cette logique d'exposition. Une première partie est consacrée à ce que l'auteur appelle « l'amont des pétitions ». Il y examine tour à tour les règles juridiques et procédurales qui encadrent le pétitionnement dans les deux pays (chap. 1), les identités géographiques, sociales et de genre des signataires (chap. 2) ainsi que les « trajets » des pétitions dans toutes leurs étapes, de leur écriture à leur présentation aux Chambres en passant par la collecte des signatures (chap. 3). Un dernier chapitre de cette partie est consacré à la fascination produite par l'ampleur des pétitions britanniques sur diverses figures politiques et intellectuelles françaises, socialistes (Cabet) comme libéraux (Bastiat), républicains (Marrast) comme catholiques (Montalembert), qui tentèrent de développer dans les mêmes proportions le fait pétitionnaire en France : les Britanniques, eux, ne regardent pas ce qui se passe outre-Manche et cette circulation des regards n'existe donc qu'en sens unique. Dans la deuxième grande partie, Benoît Agnès entre dans la chair même de ces pétitions : il dissèque la manière dont les pétitionnaires s'adressent aux Chambres (chap. 5), puis examine les objets des demandes, des plus traditionnelles (chap. 6) – suppliques de particuliers, préoccupations locales, protestations contre les impôts – aux plus neuves (chap. 7), notamment, en ce grand moment chartiste, les revendications démocratiques. Enfin, une troisième partie traite des « destins des pétitions ». La légitimité et l'authenticité de ce moyen d'expression des opinions font débat dans les Chambres (chap. 8). L'auteur évoque successivement leur prise en considération au moins formelle (chap. 9) et leur rejet, souvent méprisant (chap. 10). Tout au long de l'ouvrage, l'auteur propose des analyses claires et documentées. Il se montre autant à l'aise dans les dépôts d'archives françaises (série C des Archives nationales) que britanniques (série HO des National Archives, à Kew) et s'appuie à parts égales sur les deux historiographies.

Parmi les nombreux apports du livre, il faut d'abord insister, précisément, sur le pari tenu du comparatisme, plus souvent objet de vertueuses déclarations d'intention qu'effectivement pratiqué. Benoît Agnès livre quant à lui une histoire véritablement comparée du pétitionnement en France et au Royaume-Uni. Celle-ci est beaucoup moins marquée par des circulations que par des concomitances. Dans l'un et l'autre cas, la pratique pétitionnaire présente aux contemporains une possible voix de la nation, étendue dans ces systèmes plus ou moins censitaires à des « catégories et [des] intérêts dépourvus de toute représentation dans l'ordre politique » (p. 76). Elle subvertit également en partie les cloisonnements sociaux et de genre, puisque se mêlent parmi les signataires de mêmes pétitions des hommes et des femmes de diverses classes sociales. À la lumière de sa connaissance des stratifications sociales des deux sociétés, Benoît Agnès établit des équivalences sans écraser les différences. Par exemple, en France comme au Royaume-Uni, le mépris de nombreux parlementaires pour la « populace » signataire des pétitions est commun, notamment à l'encontre des analphabètes qui se contentent d'une croix, mais il emprunte les chemins spécifiques des catégorisations sociales spécifiques de chacun des deux pays.

On pénètre ainsi dans le monde des *freeholders* britanniques comme dans celui des capacités françaises, puisque l'enjeu pour les plus conservateurs, de part et d'autre de la Manche, consiste à définir un seuil de respectabilité nécessaire pour être légitime à signer : il s'agit donc d'entrer dans la finesse d'un social aux formes spécifiques pour éclairer ces débats. L'une des grandes conclusions de l'ouvrage, même si l'auteur répugne à user d'oppositions faciles entre « modernité » et « retard » ou « réformisme » et « révolution », tend à montrer les configurations très différenciées du fait pétitionnaire au Royaume-Uni et en France. Assis sur une tradition séculaire solide, le pétitionnement outre-Manche connaît une résonance sociale forte – que l'on songe aux millions de signataires des pétitions chartistes –, il est respecté par les parlementaires et possède parfois de réels effets, à longue échéance, sur la prise de décision politique. En France, ce droit mal stabilisé connaît une appropriation moindre par la société – même si celle-ci est significative dans un contexte si strictement censitaire –, les pétitions sont plus facilement écartées par les parlementaires et « les victoires sont rares, discrètes et de faible portée » (p. 285). La confrontation avec le Royaume-Uni jette ainsi de nouveau une lumière crue sur l'absence de circuits de communication efficaces, donc propres à atténuer les conflits, entre autorités et population dans la France des monarchies constitutionnelles.

Un autre grand apport de l'ouvrage tient à la description très fine, au ras du sol, des pratiques de la pétition. Benoît Agnès souligne la similitude de forme, au Royaume-Uni, entre le *canvassing*, le quadrillage territorial effectué lors des campagnes électorales, et la collecte des signatures dans les villes et les campagnes. Il détaille les divers modes de mobilisation autour d'un texte, en France également, soit par le dépôt d'une pétition dans un lieu public, soit par son convoi « de porte en porte, d'atelier en atelier, de place en place » (p. 92). Ces développements placent l'ouvrage dans un registre passionnant d'ethnologie du politique qui ne concerne pas que le temps de la signature et les classes dominées. L'auteur consacre aussi de très belles pages au cheminement très concret des pétitions au sein de chaque parlement, de leur réception et leur classement par des secrétaires à leur examen plus ou moins sérieux par des commissions : l'ouvrage contribue ainsi très utilement à l'histoire beaucoup trop négligée, au moins du côté français, de ces institutions. En amont, le choix du papier, celui aussi des formules retenues pour s'adresser aux parlementaires – plus normalisés dans les deux cas au Royaume-Uni qu'en France – donnent lieu à des pages très intéressantes. L'histoire matérielle de la pétition que propose le livre, de la même manière qu'il existe une histoire matérielle du vote (sur l'invention du bulletin, de l'isoloir, etc.), permet de se confronter à des éléments très concrets qui, pour certains d'entre eux, ont frappé les contemporains. La pétition chartiste de mai 1842, forte de 3,3 millions de signatures, portée en procession par 50 000 personnes, fait ainsi plus de neuf kilomètres de long, pèse plus de six cents kilos et ne demande pas moins de trente personnes pour assurer son transport.

Même si les revendications chartistes n'aboutissent pas, du moins pas immédiatement, on est toutefois peu convaincu par l'usage assez artificiel que Benoît Agnès fait de la notion de « crise » tout au long du livre : c'est là la seule véritable réserve que l'on éprouve à la lecture. La notion de crise ne semble en effet convenir ni à la situation britannique, tant le pétitionnement constitue un fait social et politique majeur durant ces années, ni à la situation française, puisque l'on n'avait jamais tant pétitionné de ce côté-ci de la Manche avant 1814. Malgré cette nuance, il apparaît clairement que cet ouvrage s'imposera désormais comme une référence importante de l'historiographie du politique au XIX<sup>e</sup> siècle.

Pierre KARILA-COHEN